FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta RBD and Spike Trimer 2-Plex Coupled Beads

Trousse Numéro (s) de catalogue 12017225

Date de révision 18-nov.-2021

Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
12017166	Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta RBD/Spike Trimer 2-Plex
12017392	Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta Positive Control

KITE / FR Page 1/27



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision18-nov.-2021Date de 18-nov.-2021Numéro de révision 1

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta RBD/Spike Trimer 2-Plex

Numéro (s) de catalogue 12017166

Substance pure/mélange Mélange

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

1000 Alfred Nobel Drive2000 Alfred Nobel DriveHercules, CA 94547Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail). Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Limite de	Facteur M	
	massique	d'enregistrement REACH		règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique		(long terme)
		KEAOH		11 12/2/2000 [OLI]	(LCS)		territe)
Secret industriel	20 - 35	Aucune donnée disponible	.?	Aucune donnée disponible	-	-	-
Azoture de sodium 26628-22-8	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	•
Secret industriel	0.001 - 0.01	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) (EUH071) Aquatic Acute 1 (H400)	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Sens. 1A		100

				Aquatic Chronic 1 (H410)	:: C>=0.0015% Eye Dam. 1 :: C>=0.6%		
Secret industriel	0.001 - 0.01	Aucune donnée disponible	.?	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

pompiers

chimique

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du

vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et

les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bul	garie	Croatie
Secret industriel	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m ³
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	-		0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL 0.3 mg/m ³).1 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
On and in dustrial	*	H*			K*	K*
Secret industriel	-	TWA: 0.05 mg/m ³	-		-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	tonie	Finlande
Secret industriel	-	-	-	TWA: 1	I0 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³
						-
Azoture de sodium	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³		0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8			H*		0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
Nom chimique	France	Allamagna	Allomagna MAIZ		A* rèce	iho* Hongrie
Nom chimique Secret industriel	TWA: 10 mg/m ³	Allemagne TWA: 200 mg/m ³	Allemagne MAK TWA: 200 mg/m ³	G	lece	nongne
Secret industrier	i ivvA. 10 mg/m°	I WA. 200 mg/m²	Ceiling / Peak: 400		-	-
			mg/m ³			
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³		-	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³		Ceiling / Peak: 0.4			STEL: 0.3 mg/m ³
	*		mg/m³			ŭ
Secret industriel	-	TWA: 10 mg/m ³	-		-	-
N. I.		H*	k # 551			1.5
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL		tonie	Lituanie
Azoture de sodium 26628-22-8	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	-		0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³	-
20028-22-8	Sk*	pelle*		SIEL.	*	
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Secret industriel	-	-	-	110	-	TWA: 10 mg/m ³
Azoture de sodium	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0	0.1 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
26628-22-8			STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: ().3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
		_	H*			_
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
Secret industriel	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 11 mg/m ³		00 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		TEL mg/m ³ 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	K*		TEL mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
20020-22-0	Ceiling: 0.29 mg/m ³	P*	IX.		K*	vía dérmica*
	Ceiling: 0.11 ppm	·			. ,	
	P* ''					
Secret industriel	-	-	-		I0 mg/m ³	-
					TEL mg/m ³	
Nom chimique		Luòdo L	Cuiono		K*	woumo Ho:
Nom chimique Secret industriel		Suède	Suisse TWA: 50 mg/m	3		oyaume-Uni A: 10 mg/m³
Secret industrier		-	STEL: 100 mg/n			EL: 30 mg/m ³
Azoture de sodium		-	TWA: 0.2 mg/m			A: 0.1 mg/m ³
26628-22-8			STEL: 0.4 mg/m		STE	:L: 0.3 mg/m ³
						Sk*
Secret industriel		-	TWA: 0.2 ppm			-
			TWA: 1 mg/m ³			
			TWA: 10 mg/m			
			STEL: 0.8 ppm			
			STEL: 4 mg/m ² STEL: 20 mg/m			
			H*	'		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Diluer la suspension de billes dans une solution aqueuse

Couleur marron clair Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs

Point de fusion / point de

Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition

> 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pН

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique Water solubility

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Partiellement miscible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta RBD/Spike Trimer 2-Plex

Date de révision 18-nov.-2021

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. **Symptômes**

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Secret industriel	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg(Rabbit)	> 570 mg/m³(Rat)1 h
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg (Rabbit) = 50 mg/kg (Rat)	-
Secret industriel	= 53 mg/kg (Rat)	-	-
Secret industriel	= 4070 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Aucune information disponible. Toxicité pour la reproduction

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Secret industriel	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	EC50: >500mg/L (24h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
Azoture de sodium	-	LC50: =0.7mg/L (96h,	-	-
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =0.8mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =5.46mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
Secret industriel	-	LC50: 420 - 558mg/L	-	EC50: <650mg/L (48h,
		(96h, Pimephales		Daphnia magna)
		promelas)		
		LC50: >100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

morniations sur les composants						
Nom chimique	Coefficient de partage					
Secret industriel	-1.76					
Secret industriel	-2.13					

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB
Azoture de sodium	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification					
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée				
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul				
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul				
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul				
Mutagénicité	Méthode de calcul				
Cancérogénicité	Méthode de calcul				
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul				
STOT - exposition unique	Méthode de calcul				
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul				
Danger par aspiration	Méthode de calcul				
Ozone	Méthode de calcul				

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 18-nov.-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta RBD/Spike Trimer 2-Plex

Date de révision 18-nov.-2021

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision18-nov.-2021Date de 18-nov.-2021Numéro de révision 1

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta Positive Control

Numéro (s) de catalogue 12017392

Substance pure/mélange Mélange

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

1000 Alfred Nobel Drive2000 Alfred Nobel DriveHercules, CA 94547Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1A - (H317)

EGHS / FR Page 15 / 27

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail). Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement		règlement (CE)	concentration		(long
		REACH		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
Secret industriel	0.1 -	Aucune donnée	.?	Aucune donnée	-	-	-
	0.299	disponible		disponible			
Azoture de sodium	0.01 -	Aucune donnée	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300)	-	-	-
26628-22-8	0.099	disponible		Acute Tox. 1 (H310)			
				(EUH032)			
				Aquatic Acute 1			
				(H400)			
				Aquatic Chronic 1			
				(H410)			
Secret industriel	0.001 -	Aucune donnée	Aucune	Acute Tox. 3 (H301)	Eye Irrit. 2 ::	100	100
	0.01	disponible	information	Acute Tox. 3 (H311)	0.06%<=C<0.6		
			disponible	Acute Tox. 3 (H331)	%		
				Skin Corr. 1B (H314)	Skin Corr. 1C		
				Eye Dam. 1 (H318)	:: C>=0.6%		
				Skin Sens. 1A (H317)	Skin Irrit. 2 ::		
				(EUH071)	0.06%<=C<0.6		
				Aquatic Acute 1	%		
				(H400)	Skin Sens. 1A		

				Aquatic Chronic 1 (H410)	:: C>=0.0015% Eye Dam. 1 :: C>=0.6%		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	< 0.001	Aucune donnée disponible	215-185-5	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-
Acide chlorhydrique 7647-01-0	< 0.001	Aucune donnée disponible	231-595-7	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<5% STOT SE 3 :: C>=10%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du

vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Azoture de sodium STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.	Nom ohimiguo	Union ouronáonno	Autricho	Dolaigue	Dulgorio	Croatia
Secret industriel	Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Secret industriel . TWA: 0.05 mg/m³ . TWA: 2.0 mg/m³ . TWA: 2.0 mg/m³ . TWA: 2.0 mg/m³ . TWA: 5 ppm TWA				-		
Secret industriel	20028-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³				
TWA: 2 mg/m³ STEL: 4 mg/m³ STEL: 10 ppm STE	On and in directorial	"			N"	N"
Acide chlorhydrique	Secret industriel	-	TVVA: 0.05 mg/m ³	-	-	-
Acide chlorhydrique	Hydroxyde de sodium	_	TW/A· 2 mg/m ³		TWΔ· 2.0 mg/m ³	STFI · 2 mg/m³
Acide chlorhydrique					1 7771. 2.0 1119/111	OTEL. 2 mg/m
TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL:		TWA: 5 nnm		_	STEL: 10 nnm	TWA: 5 nnm
STEL: 10 ppm STEL 10 ppm STEL 10 ppm STEL 10 ppm STEL: 1						
Nom chimique	7017 01 0					
Azoture de sodium 26628-22-8						
Azoture de sodium	Nom chimique			Danemark		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2 - Ceiling: 2 mg/m³ TWA: 1 mg/m³ STEL: 9.3 mg/m³ ino* STEL: 2 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 5 ppm STEL: 5 ppm STEL: 10 ppm STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.4 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ TWA: 3 mg/m³ TWA: 3 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ TWA: 3 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STE		- Chypie	-			
Hydroxyde de sodium		-	-	· ·		
Hydroxyde de sodium	20020-22-0			11	_	
Acide chlorhydrique	Livedness and a codition			Cailin au 2 an ar/an 3		
Acide chlorhydrique		-	-	Ceiling: 2 mg/m ³		Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique				0 ::: -		0.751 5
Nom chimique		-	-			
Nom chimique	7647-01-0			Ceiling: 8 mg/m ³		STEL: 7.6 mg/m ³
Nom chimique						
Azoture de sodium 26628-22-8 TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m						
Azoture de sodium 26628-22-8 TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ Ceiling / Peak: 0.4 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ STEL: 2 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3		France		Allemagne MAK	Gréce	Hongrie
Acide chlorhydrique	Secret industriel	-		-	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2 STEL: 5 ppm TWA: 2 ppm TWA: 2 ppm TWA: 3.0 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ STEL: 10.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3	Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³		-	TWA: 0.1 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³		Ceiling / Peak: 0.4		STEL: 0.3 mg/m ³
Acide chlorhydrique		*		mg/m³		
Acide chlorhydrique	Hydroxyde de sodium	TWA: 2 mg/m ³	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	1310-73-2					
Nom chimique	Acide chlorhydrique	STEL: 5 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm	-	TWA: 8 mg/m ³
Nom chimique	7647-01-0	STEL: 7.6 mg/m ³				STEL: 16 mg/m ³
Nom chimique				Ceiling / Peak: 4		
Nom chimique Irlande Italie Italie REL Lettonie Lituanie Azoture de sodium 26628-22-8 TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0				_		
Nom chimique Irlande Italie Italie REL Lettonie Lituanie Azoture de sodium 26628-22-8 TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ SEL: 0.3 mg/m³ SEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 10.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m				Ceiling / Peak: 6		
Azoture de sodium TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* - Hydroxyde de sodium 1310-73-2 STEL: 2 mg/m³ Pelle* - TWA: 0.5 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³ STEL: 10 pm - Acide chlorhydrique 7647-01-0 TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m						
STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 m	Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ pelle* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pelle* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³	-
Sk* pelle*	26628-22-8					
1310-73-2					*	
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	STEL: 2 mg/m ³	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³	-
7647-01-0 TWA: 5 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Nom chimique Luxembourg Malte Pays-Bas Norvège Pologne Azoture de sodium 26628-22-8 - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³	1310-73-2	_			· ·	
STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 0.3				-		-
Nom chimique Luxembourg Malte Pays-Bas Norvège Pologne Azoture de sodium 26628-22-8 - - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL:	7647-01-0					
Nom chimique Luxembourg Malte Pays-Bas Norvège Pologne Azoture de sodium - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ H*						
Azoture de sodium - TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³			STEL: 15 mg/m ³			
26628-22-8 STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ H*		Luxembourg	Malte			
H*	Azoture de sodium	-	-			STEL: 0.3 mg/m ³
H*	26628-22-8			STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Hydroxyde de sodium Ceiling: 2 mg/m³ STEL: 1 mg/m³						
	Hydroxyde de sodium	-	-	-	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³

1310-73-2						TWA: 0.5 mg/m ³
Acide chlorhydrique	-	-	TWA: 8 mg/m ³	Ceiling	g: 5 ppm	STEL: 10 mg/m ³
7647-01-0			STEL: 15 mg/m ³		7 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Secret industriel	-	-	-		0 mg/m ³	-
					TEL mg/m ³	
					K*	
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	K*		ΓEL mg/m³	STEL: 0.3 mg/m ³
	Ceiling: 0.29 mg/m ³	P*		!	K*	vía dérmica*
	Ceiling: 0.11 ppm					
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³		_	STEL: 2 mg/m ³
1310-73-2	Celling. 2 mg/m ²	STEL: 3 mg/m ³	I WA. 2 IIIg/III°		-	STEL. Z IIIg/III°
Acide chlorhydrique	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	Τ\Λ/Δ·	: 5 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³	TWA: 8.0 mg/m ³		8 mg/m ³	TWA: 7.6 mg/m ³
7017 01 0	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		STEL ppm	STEL: 10 ppm
	STEL: 15 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³			TEL mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³
	Ceiling: 2 ppm				J	J
Nom chimique		Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Secret industriel		-	TWA: 0.2 ppm			-
			TWA: 1 mg/m ³			
			TWA: 10 mg/m			
			STEL: 0.8 ppm			
			STEL: 4 mg/m			
			STEL: 20 mg/m H*	าง		
Azoture de sodium			H"	3	T\^/	A: 0.1 mg/m ³
26628-22-8		-	STEL: 0.4 mg/n			iL: 0.3 mg/m ³
20020-22-0			31EL. 0.4 IIIg/II	11.	315	Sk*
Hydroxyde de sodiur	n	_	TWA: 2 mg/m ³	3	ST	EL: 2 mg/m ³
1310-73-2	''		STEL: 2 mg/m		011	g/
Acide chlorhydrique		-	TWA: 2 ppm		T	WA: 1 ppm
7647-01-0			TWA: 3 mg/m ³	3		/A: 2 mg/m ³
			STEL: 4 ppm		S	ΓEL: 5 ppm
			STEL: 6 mg/m	3	ST	EL: 8 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Remarques générales en matière

d'hygiène

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucune information disponible

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Miscible à l'eau Water solubility

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Densité relative Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Secret industriel	= 4070 mg/kg (Rat)	-	-
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg(Rabbit) = 50 mg/kg(Rat)	-
Secret industriel	= 53 mg/kg (Rat)	•	-
Hydroxyde de sodium	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	•
Acide chlorhydrique	238 - 277 mg/kg (Rat)	> 5010 mg/kg (Rabbit)	= 1.68 mg/L (Rat)1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta Positive Control

Date de révision 18-nov.-2021

Corrosion/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
	aquatiques	10-2 122 "	micro-organismes	
Secret industriel	-	LC50: 420 - 558mg/L	-	EC50: <650mg/L (48h,
		(96h, Pimephales		Daphnia magna)
		promelas)		
		LC50: >100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
Azoture de sodium	-	LC50: =0.7mg/L (96h,	-	-
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =0.8mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =5.46mg/L (96h,		

Bio-Plex Pro SARS-CoV-2 Delta Positive Control

Date de révision 18-nov.-2021

		Pimephales promelas)		
Hydroxyde de sodium	-	LC50: =45.4mg/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		
Acide chlorhydrique	-	LC50: =282mg/L (96h,	-	-
		Gambusia affinis)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Secret industriel	-2.13	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Azoture de sodium	L'évaluation PBT ne s'applique pas	
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB	
Hydroxyde de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne	
	s'applique pas	
Acide chlorhydrique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne	
	s'applique pas	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Noi

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

Non regieniente

14.3 Classe(s) de danger pour le

er pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales
		(tonnes)
Acide chlorhydrique - 7647-01-0	25	250

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 18-nov.-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité